RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

S.D.I.S.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 17 février 2017

Délibération n° 2017-04

Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	18
Pouvoirs	:	5
Nombre de votants	:	23
Quorum	:	13
Convocation affichée le	:	3 février 2017
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Bertrand ROUFFIANGE, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Carole CHENUET, M. Jean-Michel DESMARD, Mme Catherine FARGEOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Violaine GILLET, M. Jean-Paul LUARD, Mme Édith PERRAUDIN, M. Jacky RODOT M. Bertrand ROUFFIANGE, M. Jean-Yves VERNOCHET

Suppléances :

M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN
M. Frédéric CANNARD était suppléé par M. Jean-Paul DICONNE

Excusés :

M. Maurice COCHET, non suppléé
Mme Josiane CORNELOUP, non suppléée
M. Jean-Claude LAGRANGE, non supplée
Mme Dominique LANOISELET, non suppléée
Mme Marie MERCIER, non suppléée
Mme Virginie PROST, non suppléée
Mme Françoise VERJUX-PELLETIER, non suppléée

Pouvoirs :

- M. Maurice COCHET a donné pouvoir à Mme Carole CHENUET
- M Jean-Claude LAGRANGE a donné pouvoir à M. Jean-Paul LUARD
- Mme Marie MERCIER a donné pouvoir à Mme Edith PERRAUDIN
- Mme Virginie PROST a donné pouvoir à M. Jean-Claude BECOUSSE
- Mme Françoise VERJUX-PELLETIER a donné pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET

Secrétaire de séance : Mme Mathilde CHALUMEAU

M. le Président Bertrand ROUFFIANGE, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

PRÉAMBULE

La vie budgétaire, des collectivités locales et établissements publics, est jalonnée de plusieurs étapes financières prévues par le Législateur.

La loi n° 92-125 du 6 février 1992, dans son article 11, imposait que soit tenu un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précédaient le vote du budget. Ces dispositions s'appliquent aux Régions, Départements, Communes de plus de 3 500 habitants et aux Établissements Publics.

Dernièrement, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - portant nouvelle organisation territoriale de la République (N.O.T.Re) - dans son titre IV, consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, renforce un certain nombre d'obligations en la matière, pour ces dernières. Notamment, le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) remplace le D.O.B.

Le Décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du R.O.B a modifié le C.G.C.T. en précisant dans le détail les éléments attendus (article D3312-12).

Globalement l'article précité du C.G.C.T. prévoit notamment les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les orientations visées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Pour l'exercice en cours, des informations relatives aux dépenses de personnels dont la structure des effectifs, des éléments sur la rémunération des personnels tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature; à la durée effective du travail, … .
- Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Précisons que les dispositions financières qui s'appliquent au S.D.I.S. 71 sont identiques à celles du Département.

Cependant, sans remettre en cause la nécessité de ce rapport et l'utilité de ce débat, dans le cadre d'une politique globale cohérente, il est très largement influencé par l'une des dispositions de la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité Civile qui précise dans son article 59, que :

"La contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil Général au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du Service au cours de l'année à venir, adopté par le Conseil d'Administration de celui-ci.

Les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle."

Ce rapport d'orientations budgétaires pour 2017 (R.O.B. 2017) va donc s'appuyer notamment sur :

- La convention 4 de partenariat signée avec le Département.
- La délibération portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2017 (E.R.C. 2017), et notamment sur le volume global des contributions.

Naturellement, ce rapport se doit aussi de **respecter les orientations politiques prises par le Conseil d'Administration,** d'une part dans le domaine de l'organisation de la distribution des secours, d'autre part dans celui des finances du S.D.I.S. **et, le tout, dans le cadre de la concrétisation des politiques globales arrêtées pour le Service d'Incendie et de Secours.**

Le rapport présenté, conformément aux nouvelles dispositions précisées ci-dessus, s'articule de la façon suivante :

I - Les **orientations budgétaires pluriannuelles** envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2017, avec **notamment** l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnels, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

II - Les **engagements pluriannuels** déjà commencés et les engagements nouveaux envisagés.

III - La **structure et la gestion de la dette** du S.D.I.S. 71.

I - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PLURIANNUELLES ET CELLES DE L'EXERCICE 2017

Comme précisé dans le préambule et afin de respecter le calendrier légiférant les finances des S.D.I.S., le Conseil d'Administration a déjà adopté certains éléments qui vont très largement conditionner ce débat. Ces délibérations seront rappelées dans un premier temps.

Ensuite, dans un second temps, seront évoquées les perspectives à court terme, c'est-à-dire les masses budgétaires pour 2017.

1.1 – LES DÉLIBÉRATIONS FINANCIÈRES DÉJA ADOPTÉES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PLURIANNUELLES

1.1.1 LA CONVENTION N° 4 SIGNÉE AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LES ANNÉES 2017 A 2018 (CONV N° 4)

Elle détermine non seulement la contribution du Département pour les grands dossiers structurants, mais aussi sa contribution garantissant la continuité du Service et la préservation de la qualité de la distribution des secours.

La délibération 2016-39, du 8 décembre 2016, arrêtant les termes de cette convention signée avec le Département, assure une véritable visibilité sur le devenir du S.D.I.S. 71 et de ses besoins de financement à court et moyen termes.

1.1.2 L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PRÉVISIBLES DU S.D.I.S. 71 POUR L'ANNÉE 2017 (R&C 2017)

Cette délibération 2016-40, du 8 décembre 2016, permet de préciser, pour 2017, les différents éléments financiers qui préfigurent le budget du prochain exercice, que ce soit en matière de recettes ou de dépenses. Les évolutions décrites dans cette délibération sont en cohérence avec les termes de la convention de partenariat, signée avec le Département pour les années 2017 à 2019, précitée ci-dessus.

1.1.3 LE MONTANT GLOBAL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET DU DÉPARTEMENT AU S.D.I.S. 71 POUR L'ANNÉE 2017

La délibération 2016-41, du 8 décembre 2016, fixe de manière définitive le volume des contributions des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) sur lequel le Président du Conseil d'Administration peut compter pour préparer le projet de budget de l'année 2017.

Cette même délibération rappelle également le volume de la contribution attendue du Département.

1.1.4 LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PLURIANNUELLES

De ces délibérations se dégagent des orientations budgétaires fortes qui vont conditionner l'avenir budgétaire du S.D.I.S. 71, pour les 3 années à venir :

☞ **Stabiliser les dépenses de fonctionnement** avec des objectifs ciblés, malgré les différentes évolutions contraintes et/ou obligatoires :

DEPENSES	2016	2019	Evolutions
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 613 K€	5 100 K€	-9,1%
012 Charges de personnel et frais assimilés - TOTAL	27 650 K€	28 091 K€	1,6%
65 Autres charges de gestion courante - TOTAL	343 K€	310 K€	-9,5%
Total dépenses de gestion des services	33 606 K€	33 501 K€	-0,3%
66 Charges financières - TOTAL	613 K€	426 K€	-30,5%
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	**34 785 K€**	**34 417 K€**	**-1,1%**

☞ **Contenir l'évolution des contributions des Collectivités locales comme prévu dans la convention N° 4 :**

- Les contributions des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) évolueront selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui prévoient que les contributions des Communes et E.P.C.I. augmentent de la même manière que l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) publié par l'I.N.S.E.E. L'hypothèse d'évolution retenue pour cet indice a été de 0,2 % par an jusqu'en 2019, comme pour 2017.
- La contribution du Département, quant à elle, a été déterminée par rapport aux besoins d'équilibre de la section de fonctionnement. Pour les années 2017 et 2018, cette contribution dédiée à la "continuité du Service" serait de 14.700 K€, identique à celle de 2016. Au vu des éléments connus à ce jour et comme prévu dans la convention N° 4, elle augmenterait de 2 % en 2019. De plus et dans la même convention, le Département a réaffirmé sa volonté de soutenir le Service pour le financement de ses équipements structurants et autres acquisitions de véhicules de secours, par le biais d'une subvention directe d'équipement qui serait de l'ordre de 500 K€ pour les trois prochaines années. Sans oublier naturellement le remboursement des annuités d'emprunts réalisés par le Service pour ses plans immobiliers qui sont d'environ 1.000 K€ par an.

☞ **Anticiper et lisser les impacts financiers des dossiers stratégiques sur les sur les dépenses d'investissement.**

☞ **Réguler les dépenses récurrentes d'équipement rattachées à la section d'investissement.**

☞ **Poursuivre le désendettement du S.D.I.S. 71 en agissant sur le capital restant dû.**

Le respect des délibérations et des orientations prises par le Conseil d'Administration, notamment dans le rapport E.R.C. 2017, vont conditionner les inscriptions budgétaires de 2017.

1.2 - LES PERSPECTIVES POUR LES MASSES BUDGÉTAIRES 2017

Comme lors de l'élaboration des budgets antérieurs, le budget primitif 2017 prendra en compte d'une part, l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2016 et d'autre part, les reports de crédits engagés juridiquement et comptablement sur la section d'investissement du budget 2016 et qui n'ont pas été mandatés, et qui par conséquent, sont repris sur 2017.

Ce R.O.B., dernier rapport présenté en amont de la présentation du budget, est destiné à alimenter les débats sur les orientations budgétaires de 2017, et autres engagements pluriannuels. Aussi, l'évaluation des grandes masses repose essentiellement sur les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de la délibération R&C 2017 adoptée en décembre 2016, qui nécessiteront très certainement des ajustements au cours des dernières semaines avant la présentation du projet final du budget primitif en mars 2017.

De plus, afin de permettre une lecture synthétique et claire d'une part et d'éviter les commentaires redondants d'autre part, les différentes grandes masses seront reprises sous forme de tableaux.

1.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE GESTION COURANTE

Dans cette catégorie de ressources figurent notamment les recettes récurrentes – de gestion - qui concourent au fonctionnement régulier du Service pour l'année 2017.

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	**433 521,85**	**397 300,00**	**463 000,00**
74 Participations	**35 377 407,89**	**35 521 440,00**	**35 461 400,00**
74 Contributions Communes & E.P.C.I.	20 019 880,00	20 079 940,00	20 120 100,00
74 Contribution du Département - Continuité du Service	14 663 000,00	14 700 000,00	14 700 000,00
74 Contribution du Département - Intérêts Equipts structurants	466 185,80	510 000,00	411 800,00
74 Participations diverses	228 342,09	231 500,00	229 500,00
75 Autres produits de gestion courante	**6 669,63**	**6 000,00**	**4 300,00**
013 Atténuation de charges	**188 521,78**	**171 000,00**	**144 000,00**
Total recettes de gestion des services	**36 006 121,15**	**36 095 740,00**	**36 072 700,00**

Par rapport à 2016, on peut citer notamment :

☞ Les contributions des Communes et E.P.C.I.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'évolution de la contribution des Communes et E.P.C.I. est dépendante de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) sur l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E. 9.805 - *nouvelle référence depuis 2016 – ancienne 4.018 E*).

L'évolution de cet indice, en juin, était de **0,2 %** sur les douze derniers mois.

Dans ces conditions et conformément à la délibération n° 2016-41, **le produit global DÉFINITIF retenu des contributions de 2017 est de 20.120 K€ pour les Communes et E.P.C.I.,** soit une évolution de 40 K€ par rapport à l'année 2016.

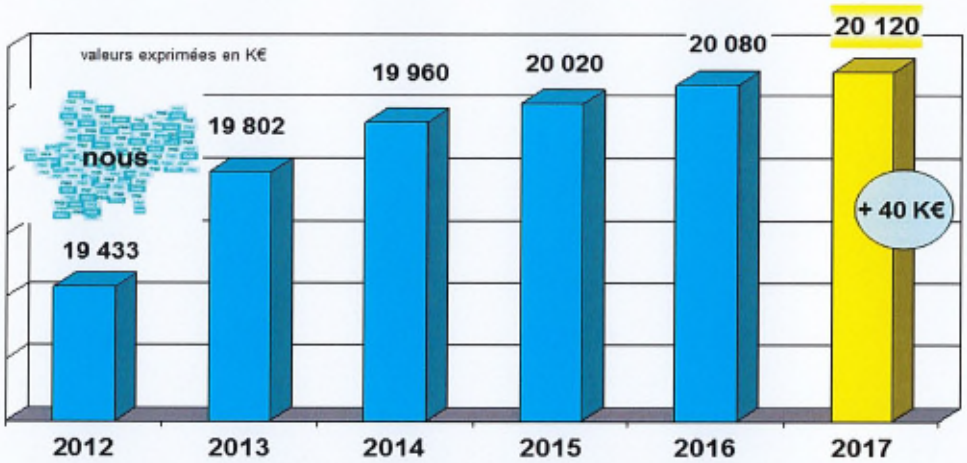

Evolution	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Annuelle %	2,4	1,9	0,8	0,3	0,3	0,2

☞ La contribution du Département

La délibération n° 2016-40 (R&C. 2017) du 8 décembre 2016 déterminait, à titre prévisionnel et globalement, la contribution du Département. Ces prévisions sont inchangées à ce jour.

Sur la base de ces prévisions, **la contribution pour 2017 du Département serait de 16.130 K€,** dont 14.700 K€ pour la part "continuité de service", tandis que la subvention en annuité, destinée au remboursement des emprunts, serait de 930 K€, conformément aux tableaux d'amortissements de ces derniers. Une subvention directe d'équipement de 500 K€ viendrait compléter ces deux précédents volumes financiers.

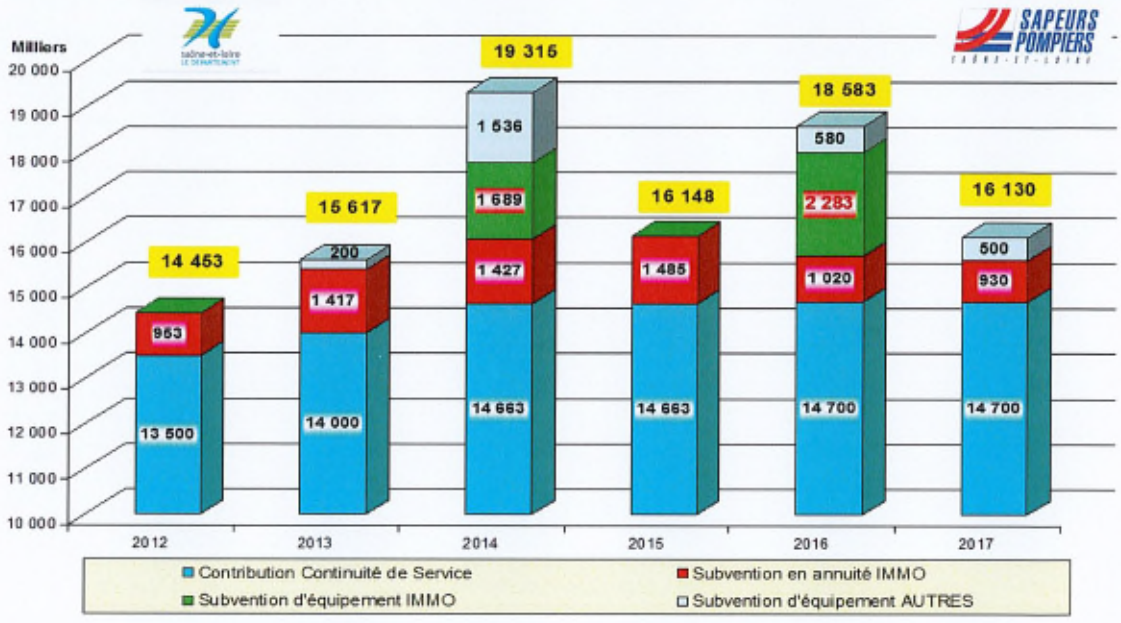

☞ Les participations diverses

Du fait de leur caractère récurrent et régulier (elles sont régies par des conventions), elles sont quasi-identiques à celles des exercices précédents.

On peut citer notamment les transports réalisés par les sapeurs-pompiers vers les hôpitaux pour 145 K€, la maintenance du réseau A.N.T.A.R.E.S. (S.S.U.) pour 31 K€, la participation au financement des emplois d'avenir pour 52 K€.

ÉVOLUTION DES AUTRES RESSOURCES RÉELLES

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	128 519,19	141 290,93	122 107,52
78 Reprises sur provisions	0,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	36 134 640,34	36 367 030,93	36 324 807,52

Les autres recettes réelles seraient identiques à celles prévues dans la délibération R&C 2017 et comparables à celles des années antérieures. Parmi celles-ci :

- Des produits exceptionnels qui correspondent à des prévisions de remboursements d'assurances (100 K€) et autres recettes de gestion.
- Une reprise partielle (130 K€) de la provision qui a été constituée en 2013 et 2014 pour faire face aux visites décennales des grandes échelles. Pour mémoire, cette provision est de 520 K€. Elle a été dimensionnée pour faire face aux visites de ce type, planifiées pour 4 années. En 2017 sera effectuée la deuxième reprise de ce genre.

Globalement, les **ressources réelles de la section de Fonctionnement**, hors reprise du résultat des exercices antérieurs, seraient quasiment stables. Elles passeraient de 36.367 K€ en 2016 à **36.325 K€ pour 2017.**

LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ

Après les premières années de la départementalisation, l'excédent dégagé sur les exercices précédents était conséquent. Ces résultats étaient essentiellement dus à la jeunesse de notre établissement et à la prise en compte d'un nouveau périmètre départemental.

La stratégie budgétaire adoptée par le Conseil d'Administration prévoyait que les excédents des exercices antérieurs ne soient pas capitalisés. Ils concouraient alors à l'équilibre de la section de fonctionnement et permettaient également de limiter le recours au financement du Département.

Aujourd'hui, cette situation est résorbée et les volumes de ces résultats sont revenus dans les moyennes nationales.

L'excédent de l'exercice 2016, correspondant à la différence comptable entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, est de + 1.134 K€. Ce dernier est composé de plusieurs volets :

- Stratégique : afin de contenir l'évolution de la contribution du Département, conformément à la stratégie développée dans la convention n° 3, dont 2016 est la dernière année, 400 K€ de crédits de dépenses de fonctionnement ont été gelés.

- Conjoncturel : avec notamment une modification, au niveau national, du financement du régime de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance des S.P.V. (P.F.R.). Cette modification engendre une moindre dépense de 436 K€.

- Structurel : la réalisation comptable (émissions de mandats) des crédits de dépenses de l'exercice, hors éléments précités, à hauteur de 96 % et des recettes (émissions de titres) à 100 % génère un excédent de 287 K€. Ce résultat sera commenté lors de la présentation du compte administratif de 2016.

À ce résultat de l'exercice, il convient d'ajouter un volet comptable avec l'intégration de l'excédent des exercices antérieurs repris sur 2016, pour 1.434 K€.

Aussi et globalement, l'excédent brut qui pourrait être reporté sur la section de fonctionnement de 2017 serait de l'ordre de 2.568 K€.

Compte tenu du financement "d'équilibre" de la section de fonctionnement, mis en place avec la contribution du Département dans la CONV N° 4 d'une part, des possibilités qu'offrent les règles de la comptabilité publique d'autre part et, sous réserve de l'adoption d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, une partie de ce résultat brut pourrait être affectée directement au financement de la section d'investissement. Cette pratique permettrait d'augmenter les ressources propres de la section d'investissement. Elle serait tout à fait en cohérence avec l'une des orientations précitées visant à désendetter le Service en évitant le recours à l'emprunt, tout en préservant un niveau d'investissement non négligeable pour les équipements mobiliers et immobiliers. De plus, cette opportunité permettrait de diminuer le fonds de roulement, suite au versement anticipé de la subvention d'équipement 2017 versée en 2016 par le Département (Cf. délibération D.M. 1 2016-37 du 7 novembre 2016).

Dans ce cas, **l'excédent de fonctionnement reporté** après affectation d''une partie de ce résultat brut au profit de la section d'investissement (960 K€), serait de l'ordre de **1.608 K€** contre 1.290 K€ prévus dans le rapport R&C 2017, adopté le 8 décembre 2016.

Cet excédent sera commenté lors de la présentation du compte administratif l'exercice 2016.

ÉVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE

Dans cette catégorie de charges figurent notamment les dépenses récurrentes qui concourent au fonctionnement régulier du Service pour l'année 2017.

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 309 461,48	5 613 000,00	5 300 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés - TOTAL	27 132 037,93	27 650 000,00	27 439 000,00
65 Autres charges de gestion courante - TOTAL	297 549,25	342 700,00	310 000,00
Total dépenses de gestion des services	32 739 048,66	33 605 700,00	33 049 000,00

Par rapport à 2016, on peut citer notamment :

☞ Les charges à caractère général

Afin de maitriser ses charges à caractère général, le S.D.I.S. 71 a engagé, depuis plusieurs années, une politique de maitrise des coûts selon deux axes principaux : la gestion des logements des sapeurs-pompiers et la remise en cause des pratiques quotidiennes (modes d'acquisition, mutualisations, optimisations, gestion, éco-comportements et autres).

Le Service a mis en place une politique d'accompagnement visan résorber le nombre de S.F logés.

Son but a été atteint au cours de l'été 2016.

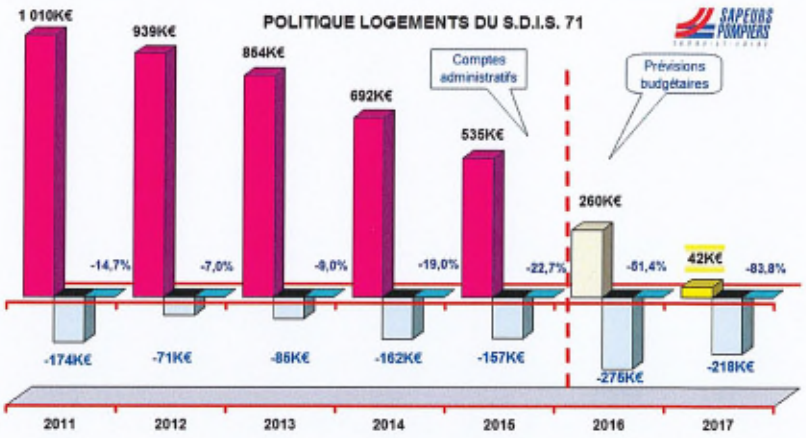

Pour les autres charges à caractère général, la remise en cause des pratiques ; sa obérer la qualité de la distribution des secours, la sécurité des agents et la préservation des biens, a permis de réaliser des moindres dépenses.

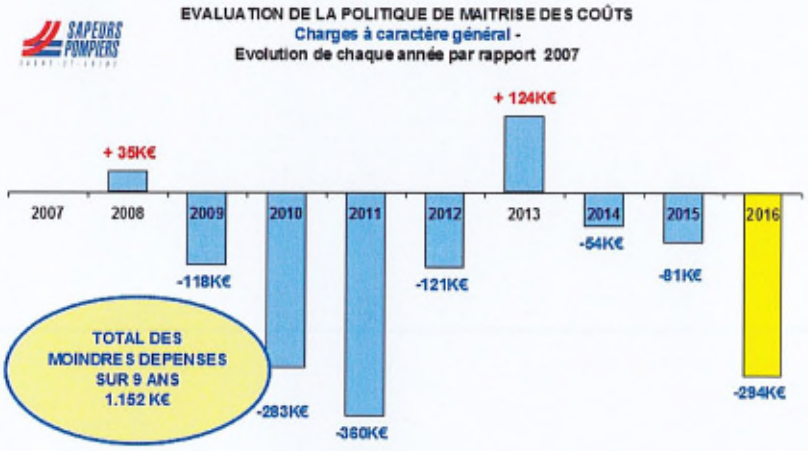

Cependant, bien que le volume des moindres dépenses réalisées sur 9 ans, par rapport au volume qui était consacré à ce poste budgétaire en 2007, soit non négligeable, à l'heure de la nouvelle convention de partenariat avec le Département, le S.D.I.S. a été contraint de s'adapter au contexte général de pénurie des ressources financières de l'ensemble de ses contributeurs.

Aussi, reste entière la problématique de garantir la qualité d'un service public de sécurité civile dans un contexte d'équilibre de plus en plus précaire entre les ressources et les dépenses.

Pour affronter ces difficultés et réussir à tenir le cap fixé dans la CONV N° 4 (contenir la contribution du Département au titre de la continuité du Service,), il a été nécessaire d'étudier et approfondir toutes les pistes d'optimisation, dans chacun des métiers du S.D.I.S., tant en termes de changements de pratiques, de fonctionnement, que d'adaptation des moyens alloués.

Pour mémoire, figuraient au budget 2016 (B.P. + D.M. 1) et pour cette catégorie de dépenses 5.613 K€.

Pour 2017, comme en 2016, et afin d'en assurer la lisibilité, cette masse a été décomposée en plusieurs postes afin de pouvoir comparer ce qui est comparable (dépenses structurelles) et d'identifier les dépenses conjoncturelles :

1 – <u>les dépenses structurelles</u>

☞ Les divers postes des dépenses générales - hors fluides énergétiques et éléments conjoncturels - ont une évolution nulle, voire négative dans certains cas, afin de pallier les évolutions contractuelles obligatoires. Ils seraient de l'ordre de 3.442,5 K€, soit une baisse moyenne de 4,6 %.

- Le poste des fluides énergétiques, avec une évolution différenciée selon leur nature, serait de 1.420 K€, soit une baisse moyenne de 0,5 %.
- Les crédits consacrés aux logements des S.P., compte tenu de la politique départementale réalisée en la matière, diminueraient de 218 K€ pour atteindre un volume de 42 K€. Les charges locatives résiduelles correspondent à des locations de logement qui font office de chambre de garde et cabinet médical.

2 – les dépenses conjoncturelles pour 2017

- Une visite décennale pour une grande échelle est programmée. Cette opération consiste en une vérification approfondie de tous les éléments de cette super structure. Parallèlement, les autres échelles sont soumises à des visites annuelles obligatoires. Le coût de ces opérations de contrôle est de l'ordre de 130 K€. Cependant, ce type de dépense étant prévisible, grâce à une gestion prudentielle, cette dépense sera financée en 2017 par des provisions qui ont été réalisées en 2013 et 2014.
- Conformément à la délibération 2015-47, la politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques devrait générer une surcharge financière de 187,5 K€.
- Pour la mise en œuvre du S.D.S.I., déjà évoqué dans le cadre des dossiers stratégiques des précédents rapports financiers précités, des crédits seraient prévus à hauteur de 78 K€.

Dépenses Fonctionnement	Budget 2016	Prévisions 2017	Evolutions	
011 Charges à caractère général - TOTAL	***5 613 000***	***5 300 000***	**-313 000**	**-5,6%**
*Continuité du Service (**sauf fluides énérgétiques, visite échelle, pneumatiques & logements**)*	*3 608 800*	*3 442 500*	*-166 300*	**-4,6%**
Fluides énérgétiques sauf fluides logements	*1 427 000*	*1 420 000*	*-7 000*	**-0,5%**
Logements (loyers+ charges diverses & Fluides énérgétiques	*259 700*	*42 000*	*-217 700*	*Politiq dép*
Visite décennale grande échelle + visites annuelles obligatoires	*130 000*	*130 000*	*0*	*Reprise sur provision*
Politique pneumatiques	*187 500*	*187 500*	*0*	*Politiq dép*
Mise en œuvre du S.D.S.I.		*78 000*	*78 000*	*Politiq dép*

Dans ces conditions et globalement, cette catégorie de charges à caractère général passerait de 5.613 K€ en 2016, à 5.300 K€, soit une diminution de 313 K€ ou - 5,6%

Cependant, <u>à périmètre égal</u> – continuité de service régulier + fluides énergétiques – la masse de ces charges à caractère général ne diminuerait que de 173 K€ ou -3,44 %.

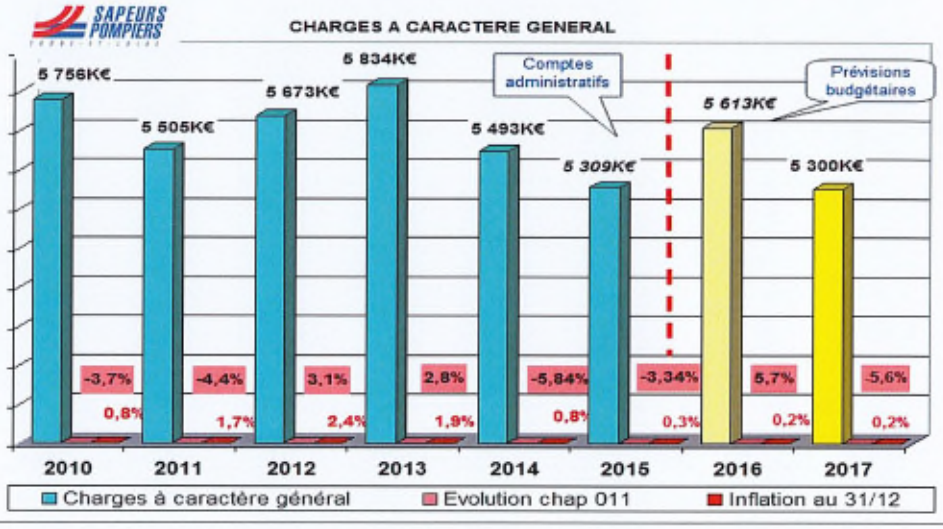

☞ **Les dépenses de personnels, présentées selon les nouvelles dispositions de l'article L3312-1 du C.G.C.T. (modifié par la Loi NOTRe)**

La partie du rapport d'orientations budgétaires consacrée aux ressources humaines porte sur les grandes orientations de la politique salariale, l'évolution prévisionnelle des effectifs et du temps de travail, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le contexte actuel extrêmement mouvant (hausse de l'activité opérationnelle, mesures exogènes, etc...) ne facilite pas la définition de ces orientations et de leurs conséquences, alors que des démarches budgétaires sont engagées depuis plusieurs exercices pour cerner au plus juste, avec un risque mesuré, le montant de la masse salariale.

1) Les grandes orientations de la politique salariale

La prise en compte des facteurs exogènes qui s'imposent au Service d'une part, et des mesures endogènes résultant de la volonté du S.D.I.S. d'autre part, permet de définir les grandes orientations de la politique salariale.

a) Les mesures exogènes

Les décisions d'origines législative et réglementaire en matière de politique salariale, s'imposent à l'ensemble des collectivités.

- Mesures européennes

Les conséquences de l'aménagement du temps de travail : les contraintes liées à l'application de la directive européenne du 4 novembre 2003 sur le temps de travail qui plafonne la durée individuelle d'activité des sapeurs-pompiers professionnels, continue d'impacter indirectement la politique R.H. notamment en matière d'attribution du régime indemnitaire (cf le protocole interne du S.D.I.S. du 21 janvier 2014, évoqué infra dans les mesures endogènes).

- Mesures nationales

Refonte filière S.P.P. 2012 : la mise en œuvre de la réforme statutaire de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, dont le terme de la période transitoire est fixé à 2019, a des conséquences sur l'organisation, dans la mesure où elle porte sur les emplois opérationnels et fonctionnels et remet en cause certains taux d'encadrement.

Les impacts de la refonte en termes d'avancements sont repris dans le Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T.), se traduisant par une augmentation de la masse salariale liée aux avancements d'échelon et de grade.

Accord "Parcours Professionnels-Carrières-Rémunérations" (P.P.C.R.) : cet accord, élaboré entre le Gouvernement et les partenaires sociaux en 2015, a pour objectifs de rendre les carrières plus attractives, en améliorant les niveaux de rémunération à l'embauche et en fin de carrière, en résorbant les inégalités entre fonctions publiques en favorisant les mobilités.

Il se traduit notamment par la restructuration et la revalorisation des emplois des catégories A, B et C, la refonte des grilles indiciaires, le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement de base et la garantie de déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous. Il prévoit une mise en œuvre progressive de 2016 à 2020. Les trois catégories hiérarchiques étant concernées en 2017, l'impact financier est particulièrement conséquent sur cet exercice.

Hausse du point d'indice : une augmentation de la rémunération brute indiciaire de 0,6 % a été fixée pat l'État au 1er février 2017 ; elle fait suite à celle qui est intervenue en juillet 2016 (0,6 %).

Cotisations de retraite : l'augmentation progressive et pluriannuelle des cotisations de retraite depuis 2012, avec un terme prévu en 2020, tend à rapprocher les taux de la fonction publique de ceux du privé. Ces hausses concernent les agents (cotisation salariale) et l'employeur (contribution patronale).

Logement de fonction : les modifications réglementaires en matière de logement de fonction incitent les S.D.I.S. à remettre en cause ce dispositif ; en effet, le plafonnement du temps de travail rend difficile l'aménagement d'une durée de travail compensatrice pour l'octroi d'un logement dont le coût est élevé. Le S.D.I.S. 71 est engagé dans cette voie depuis plusieurs années, pour des raisons de maîtrise budgétaire. La poursuite de la politique de non-logement des S.P.P., avec un terme au 1er juillet 2016, se traduit en 2017, pour les ressources humaines, par une hausse de la masse salariale, au regard du versement de la prime de non-logé et des indemnités pour travaux supplémentaires (montants en année pleine sur 2017).

- Effets mécaniques

Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T.) : ce facteur d'évolution correspond aux incidences budgétaires inhérentes aux avancements de grades et d'échelons des agents, au titre de leur déroulement de carrière ; le G.V.T. est à mettre en lien avec les différentes réformes réglementaires évoquées supra (refonte statut S.P.P. 2012 et accord P.P.C.R.), ainsi que la politique du Service en matière d'avancement. Le cadencement unique (avancement d'échelon) introduit par les textes issus de l'accord P.P.C.R., limite les effets du G.V.T.

Effet noria : les agents en fin de carrière qui partent en retraite sont, pour la plupart, remplacés par des collègues plus jeunes en début de carrière ; ce mécanisme induit une baisse de la masse salariale.

Indemnités horaires des S.P.V. : le montant des crédits prévus pour l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires fluctue en fonction de l'activité opérationnelle ; le Service doit anticiper l'évolution annuelle régulière du nombre d'interventions ; l'augmentation qui en résulte est à mettre en parallèle avec une baisse en rapport avec les pratiques opérationnelles (cf infra, mesures endogènes).

Avantages retraites des S.P.V. vétérans : le montant des contributions évolue en raison de l'augmentation du nombre de vétérans et du dispositif de réversion des allocations aux veuves des S.P.V. La fin du contrat de gestion de la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (P.F.R.) entre l'Association nationale de la P.F.R. et la C.N.P. Assurances remet en cause le système de financement. De fait le montant des contributions des S.D.I.S. est fortement réduit pour une seconde année consécutive.

b) Les mesures endogènes

Le S.D.I.S. engage des démarches visant à faire évoluer et à dimensionner au plus juste sa ressource humaine, sur les plans quantitatif et qualitatif, afin de maintenir sa capacité opérationnelle, tout en tenant compte des contraintes budgétaires qu'il doit intégrer.

- Politique du S.D.I.S.

Régime indemnitaire (protocole interne du 21 janvier 2014) : les conséquences de la diminution imposée du temps de travail, résultant de l'application de la Directive européenne de novembre 2003, se traduisent par des compensations en matière de primes, pour maintenir le pouvoir d'achat des agents.

À cet égard, un protocole d'accord négocié avec les partenaires sociaux prévoit, entre autres mesures, la possibilité d'une augmentation pluriannuelle par pallier du régime indemnitaire, en lien notamment avec l'absentéisme.

La réflexion sur l'évolution du dispositif a eu lieu en 2016, elle consistait en une revalorisation globale des primes, en intégrant de nouvelles dispositions réglementaires (R.I.F.S.E.E.P.). Son application se poursuit sur 2017.

Postes budgétaires : les incertitudes budgétaires rencontrées en 2016 ont conduit à reporter certains remplacements d'agents partant en retraite ou faisant acte de mutation ; les crédits correspondants à ces postes sont prévus sur 2017 pour l'année entière ; par ailleurs, la neutralisation de trois postes de S.P.P. et P.A.T.S. en 2016 limite la hausse de la masse salariale.

Indemnités horaires des S.P.V. : l'évolution des pratiques opérationnelles est susceptible de générer une baisse du volume global des indemnisations, limitant ainsi la hausse liée à l'augmentation des interventions évoquées supra.

2) *Évolution prévisionnelle des effectifs et du temps de travail*

La prospective dans le domaine des effectifs budgétaires et du temps de travail constitue un élément important de la politique R.H. du S.D.I.S. À cet égard, le Service Départemental met en œuvre une politique et dispose d'outils qui permettent une visibilité à court et moyen termes.

a) Les effectifs

Les effectifs se définissent conformément aux aspects quantitatif et qualitatif.

- aspect quantitatif : les postes

En période de contrainte budgétaire, la gestion des effectifs fait l'objet d'une attention renforcée sur la maîtrise des postes.

Bilan des postes au 31 décembre 2016 : en fin d'exercice 2016, les effectifs des différentes composantes du personnel sont les suivants :

- sapeurs-pompiers professionnels : 309 & 1 agent mis à disposition ;
    - à noter : 4 remplacements en cours ;
- personnels administratifs, techniques et spécialisés : 75 ;
    - à noter : 1 remplacement en cours ;
- emplois d'avenir : 4 ;
- sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental : 1 901 ;
- sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux : 916.

Évolution des effectifs pourvus depuis 2008 en chiffres

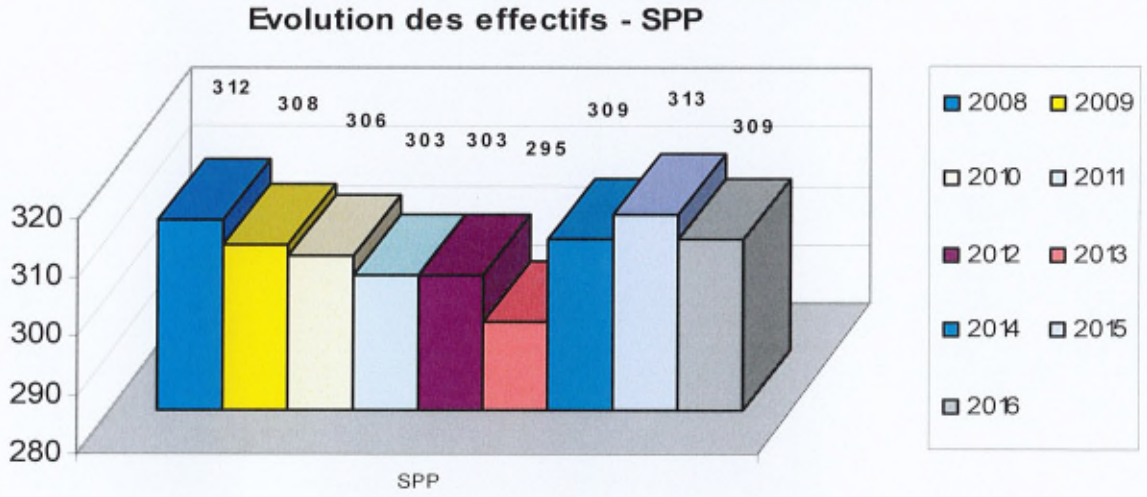

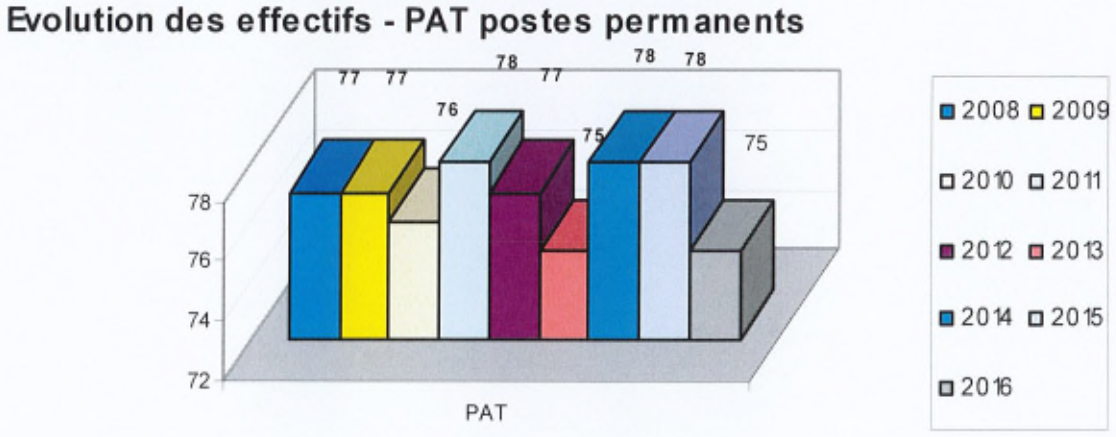

Évolution des postes depuis 2008 : la mise en place du système de transmission A.N.T.A.R.E.S. et la mutualisation de fonctions dans les antennes, sur la période 2010-2013, avaient permis de réaliser le gel de 18 postes S.P.P. et P.A.T.S. ; ces postes ont été à nouveau pourvus pour répondre à l'obligation en terme d'effectifs, induite par la réglementation européenne sur le temps de travail. Les effectifs S.P.V., bien que concernés par un turn-over important, connaissent peu de variations.

Stabilisation des effectifs suite aux recrutements 2014 et 2015 : les effectifs de S.P.P. ont retrouvé le niveau qui était le leur en 2008 ; ce niveau est actuellement nécessaire, au regard du maintien de la capacité opérationnelle du Service Départemental.

Évolution des effectifs 2016 : une étude systématique est réalisée, en cas de départ en retraite ou de mutation des agents ; en fonction de la nature du poste et d'une adaptation possible de l'organisation est examinée l'opportunité de remplacer ou non chaque départ par un recrutement ou une réaffectation interne, ou encore de prévoir une mutualisation de fonctions. On peut ainsi noter une mutualisation de poste d'officier (-1) et un dégel de poste de S.P.P. de catégorie C pour pallier à une inaptitude (+1). Au global, sur 2016, cette pratique a permis de neutraliser deux postes de P.A.T.S.

- ***aspect qualitatif : les carrières***

Référentiels grades-emplois : chaque filière statutaire du S.D.I.S. dispose d'un référentiel récent et actualisé, permettant une lecture de l'association des grades et des emplois et de l'évolution possible de la carrière de chacun.

Format des S.P.P. (filière 2012) : les avancements prennent en compte l'évolution de l'organisation liée à la refonte de la filière des S.P.P. Ils intègrent des projections modulables de déploiement sur une période transitoire réglementaire de 7 ans, jusqu'au 31 décembre 2019.

Format de l'encadrement des P.A.T.S. : une réflexion a permis de clarifier les niveaux hiérarchiques des emplois des P.A.T.S. dans l'organisation et de donner des perspectives de carrière, notamment pour les agents de catégorie C, par la reconnaissance de la maîtrise de fonctions, et l'accès à la catégorie B. Ce format est déployé progressivement, en fonction des capacités budgétaires et des besoins du Service.

b) Le temps de travail

Temps de travail et impacts sur les régimes de service et les effectifs : suite à l'application, depuis 2014, de la Directive européenne de novembre 2003 qui a plafonné le temps de travail et induit des réattributions de postes préalablement gelés à partir de 2009, l'évolution probable de la règlementation européenne en matière de décompte du temps effectif de travail pourrait, à nouveau, avoir des conséquences à terme sur l'organisation du Service.

En effet, la comptabilisation de chaque heure de présence en heure effective de travail, en supprimant la prise en compte des temps d'inaction sur une garde de 24 heures, conduirait à revoir les régimes de service (avenir de la garde de 24 h ?) et produirait, à format égal, une nouvelle limitation du volume horaire de travail individuel induisant, de fait, une baisse importante de la capacité opérationnelle à effectif constant.

3) Évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

Globalement, les dépenses de personnel, inscrites au chapitre 012, représenteraient, pour 2017, la somme de 27.439 K€. La partie consacrée aux rémunérations des agents permanents serait de 22.023 K€ et celle consacrée au volontariat serait de 5.416 K€.

a) Évolution prévisionnelle et exécution des rémunérations

- Les traitements bruts

La hausse des traitements bruts : en application des décisions de l'État, il est prévu d'augmenter la valeur du point d'indice ; de plus, l'intégration d'une partie des primes dans le traitement de base et la revalorisation des grilles indiciaires, en vertu de l'accord P.P.C.R., ont été intégrées dans la prévision.

- Les charges : cotisations employeur

Augmentation des cotisations C.N.R.A.C.L. : comme indiqué supra (cf mesures exogènes), les taux des cotisations retraites évoluent annuellement. À cet égard, l'augmentation du taux de la cotisation employeur a une incidence sur la masse salariale.

Accord P.P.C.R. : de même, l'accord P.P.C.R. qui prévoit l'intégration d'une partie des primes dans le traitement brut, a pour conséquence une hausse des cotisations patronales, donc de la masse salariale.

- Le régime indemnitaire

Protocole S.D.I.S. 71 relatif au temps de travail : un volet du protocole prévoit un ajustement du régime indemnitaire des agents ; son application n'est pas neutre sur le volume de la masse salariale.

b) Évolution prévisionnelle et exécution des avantages en nature

Logement de fonction des S.P.P. : la fin du dispositif des logements de fonction a pour conséquence le versement des primes de non-logé, mais également un changement de régime de service, intégrant une augmentation du régime indemnitaire des agents concernés et du volume de leurs heures supplémentaires ; ces impacts induisent des dépenses de personnel supplémentaires. Par contre, cette suppression est avantageuse pour le Service, au titre des charges à caractère général.

c) Autres dépenses de personnel

La cotisation au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), la contribution au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), les versements au titre de certaines assurances figurent parmi les dépenses de personnel.

C.N.A.S. : le montant de la cotisation au C.N.A.S. varie à la baisse, en raison de la mise en œuvre de nouvelles modalités de calcul.

F.I.P.H.F.P. : la contribution évolue légèrement en raison de la stabilisation des effectifs, qui influe donc peu sur le taux d'emploi de personnes disposant d'un handicap, et donc sur le montant des pénalités à payer.

Assurances : sont également budgétés, au chapitre des dépenses de personnel, les crédits relatifs à trois contrats d'assurance :

- Le contrat des risques statutaires des agents permanents S.P.P. et P.A.T.S., qui prend en charge les risques accidents de service et maladie professionnelle (limités aux frais de soins), ainsi que le risque décès.
- Le contrat de la protection sociale des S.P.V. qui couvre les risques d'accident de service, à savoir les incapacités temporaires de travail, les frais de soins, les frais funéraires, ainsi que les frais de reconversion professionnelle.
- Le contrat de la responsabilité civile qui garantit la responsabilité du Service pour l'ensemble de ses missions opérationnelles et fonctionnelles.

Pour 2017, la stabilité des variables permet de prévoir une légère augmentation des montants à verser au titre des autres dépenses de personnel.

En résumé, concernant la gestion de la ressource humaine et de ses compétences, le S.D.I.S. de Saône-et-Loire met en œuvre les dispositions législatives et réglementaires impactant la masse salariale.

De plus, au sein du S.D.I.S. est conduite une politique de développement personnel des agents, par l'augmentation de leur traitement et notamment au travers du régime indemnitaire et la perspective d'évolution de carrière.

Ces mesures conduisent à une hausse des traitements bruts des personnels et, par conséquent, une hausse des charges patronales auxquelles il faut ajouter les augmentations des cotisations patronales décidées par le gouvernement.

Un élément conjoncturel, la modification de la contribution du S.D.I.S. au financement de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires, permet d'absorber ces différentes hausses.

Dans ces conditions, le chapitre des dépenses de personnel passerait de 27.650 K€ en 2016 (prévisions budgétaires) à 27.439 K€ en 2017, soit une diminution de 211 K€ ou - 0,8 %.

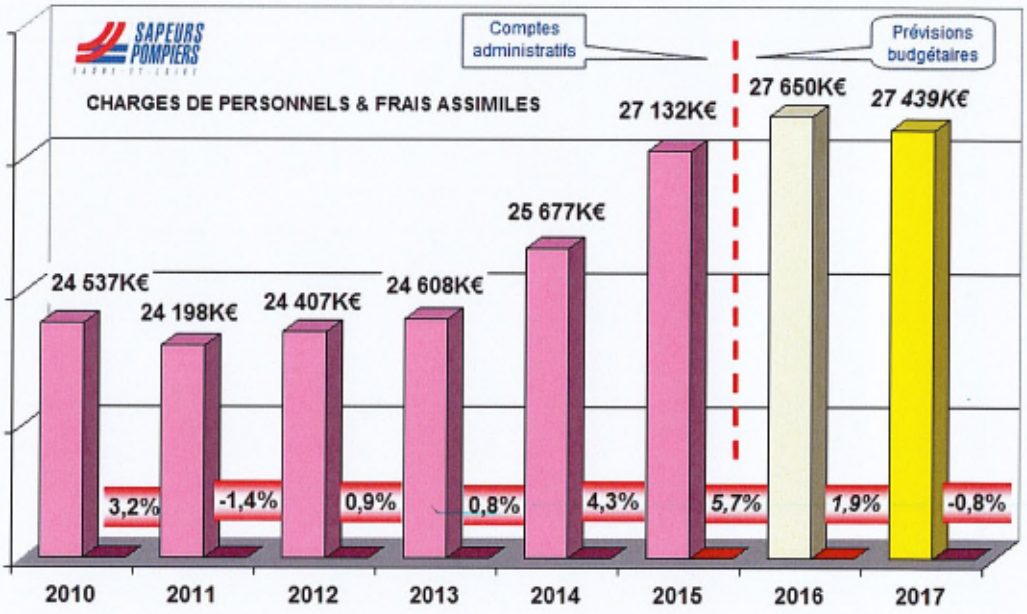

ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES RÉELLES
Parmi les autres charges réelles figurent :

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
66 Charges financières - TOTAL	**572 197,87**	**613 000,00**	**509 000,00**
66 Dette propre & autres frais financiers (*dont I.C.N.E.*)	106 012,07	103 000,00	97 200,00
66 Dette équipements structurants	466 185,80	510 000,00	411 800,00
67 Charges exceptionnelles	**2 488,61**	**18 200,00**	**20 000,00**
68 Dotations aux provisions	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022 Dépenses imprévues - TOTAL		**548 100,00**	**1 422 000,00**
0221 Dépenses imprévues Continuité du Service		148 100,00	422 000,00
0222 Dépenses imprévues Contenir évol. contribution Département		400 000,00	1 000 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	**33 313 735,14**	**34 785 000,00**	**35 000 000,00**

☞ **Les charges financières**

Elles correspondent au paiement des intérêts des emprunts réalisés par le S.D.I.S. 71. Figurent également sur ce poste la part de ceux correspondant aux emprunts réalisés pour les équipements structurants et qui sont supportés in fine par le Département.

Les frais financiers, dont certains sont indexés sur des taux variables, seraient de **509 K€ pour 2017**, contre une prévision de 613 K€ en 2016, soit une diminution de 17 %.
Parmi ces frais, 81 % (412 K€) correspondent à des emprunts contractés pour les plans IMMO. Ils font, conformément aux conventions signées avec le Département, l'objet d'une subvention en annuité de sa part qui en neutralise la charge.

☞ **Les dépenses imprévues de fonctionnement**

Dans le rapport R&C 2017, comme pour les exercices antérieurs, elles sont scindées en deux parties :

- Des crédits sont prévus pour faire face aux aléas et assurer ainsi la continuité du Service avec un minimum de sécurité. Il était prévu que ce poste soit budgétisé à hauteur de 109 K€. Cependant, à ce stade de la préparation budgétaire, et compte tenu des résultats des exercices antérieurs, il serait plus probablement crédité de 422 K€. La variation de ce volume est conditionnée, en partie, par le montant du résultat antérieur reporté (2016 sur 2017).
- De plus, conformément à la stratégie développée dans la CONV N° 4 signée avec le Département et dans le rapport R&C 2017, 1.000 K€ provenant des exercices antérieurs seraient gelés sur 2017, afin de générer un excédent qui serait reporté sur 2018. Ceci, dans le but de contenir l'évolution de la contribution du Département pour cette même année.

Précisons que les sommes annoncées ci-dessus ne sont que prévisionnelles, l'exercice 2016 n'étant pas clos complètement à la date de rédaction de ce rapport.

Aussi, la prévision pour les **dépenses imprévues** passerait à **1.422 K€,** dont 422 K€ seraient consacrés à la sécurisation du Service et 1.000 K€ seraient destinés à faire face à l'évolution de la contribution du Département en 2018.

Globalement, les **dépenses réelles de la section de Fonctionnement seraient de 35.000 K€**, soit une augmentation de 0,6 % ou 215 K€ par rapport au budget 2016.

Après neutralisation des crédits affectés au poste des dépenses imprévues (qui ne devraient pas être utilisés) les dépenses réelles de cette section diminueraient de 1,9 % ou 659 K€.

ÉVOLUTION DES EPARGNES BRUTES ET NETTES

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu du R.O.B précise dans le détail les éléments attendus. Notamment, les orientations visées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette.

Pour ces deux ratios, les définitions de la Direction Générale des Collectivités Locales sont les suivantes :

- Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie et cessions de biens (cpte 775) sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment, au remboursement de la dette.
- Épargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette hors gestion active de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Pour le S.D.I.S. 71, ces indicateurs évolueraient comme ci-dessous. Bien entendu, pour 2017, il ne s'agit que d'une prévision qui prend en compte les potentiels taux de réalisations des recettes et dépenses réelles, identiques à ceux des exercices antérieurs (recettes 100 % et dépenses 95 %).

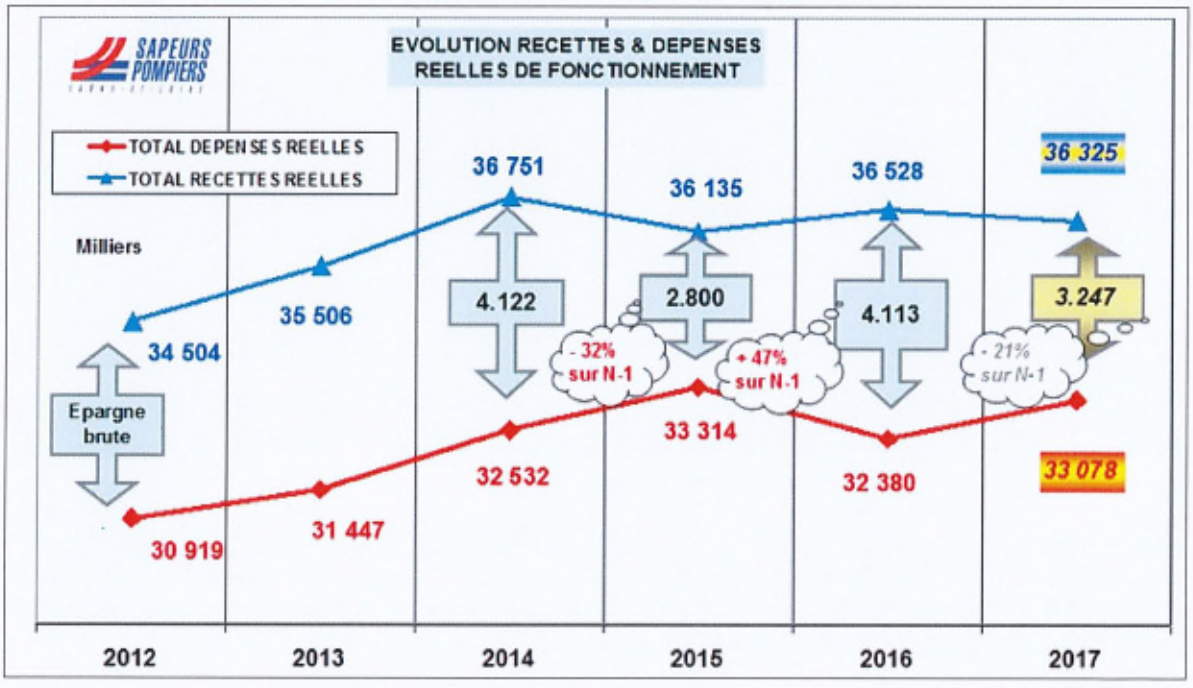

Bien que le compte administratif de 2016 ne soit pas encore adopté par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, l'épargne brute serait de 4.113 K€ et l'épargne nette de 3.135 K€, c'est-à-dire après déduction de la charge en capital de la dette, hors opérations de réaménagement.

Pour 2017 et sur la base des hypothèses d'évolutions décrites ci-dessus, **l'épargne brute serait de 3.247 K€ et l'épargne nette de 2.370 K€** (pour mémoire, l'épargne nette de 2016 était de 2.188 K€.

ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS D'ORDRE

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	*4 514 746,43*	*4 700 000,00*	*4 700 000,00*
675 Valeurs comptables des immo. Cédées			
6761 Dif./rRéal. Transférées en inv.	*21 537,00*		
6811 Dot. Amort. Biens mobiliers acquis au 31/12/2016	*3 216 167,76*	*3 373 400,00*	*3 392 000,00*
6811 Dot. Amort. Biens IMMOBILIERS acquis au 31/12/2016	*1 277 041,67*	*1 326 600,00*	*1 308 000,00*
023 Virement complémentaire à l'Invt.		*0,00*	*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*4 514 746,43*	*4 700 000,00*	*4 700 000,00*

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	*1 644 137,96*	*1 683 650,00*	*1 767 000,00*
7768 Neutralisation amortissement IMMOBILIER acquis au 31/12/2016	*1 277 041,67*	*1 326 600,00*	*1 308 000,00*
777 Quote-part des subventions transférées	*367 096,29*	*357 050,00*	*459 000,00*
7761 Différences sur réalisations	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL RECETTES D'ORDRE	*1 644 137,96*	*1 683 650,00*	*1 767 000,00*

L'**autofinancement** dégagé au profit de la section d'investissement serait de **2.933 K€,** contre 3.016 K€ en 2016.

1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Elles reprennent les inscriptions des grands dossiers stratégiques décrits dans le rapport R&C 2017 qui ont fait l'objet de débats et de partages. Elles intègrent également les dépenses liées aux équipements récurrents garantissant la qualité du Service.

Prévisions budgétaires 2017	Dossiers stratégiques	Equipement récurrents
Les acquisitions de véhicules (VEHICULES 3)	1.850 K€	
Les tenues d'intervention (CONTINUITÉ)	400 K€	
Le plan immobilier structurant N° 2 (IMMO 2)	1.070 K€	
Le plan immobilier structurant N° 3 (IMMO 3)	En cours de réflexion	
Le schéma directeur des services d'information (S.D.S.I)	260 K€	
Petits matériels incendie & équipements de protectio individuelle sauf habillement OPS		298 K€
Divers équipements & Immobilier existant		900 K€
Total	**3.580 K€**	**1.198 K€**

Les **dépenses d'équipement,** hors reports, seraient de **4.778 K€** pour 2017.

À noter que le volume proposé pour 2017 pour les équipements & récurrents serait inférieur de 142 K€ par rapport à la proposition initiale présentée dans le R&C 2017.

Les dépenses d'équipement pourraient se résumer comme dans le synoptique ci-dessous :

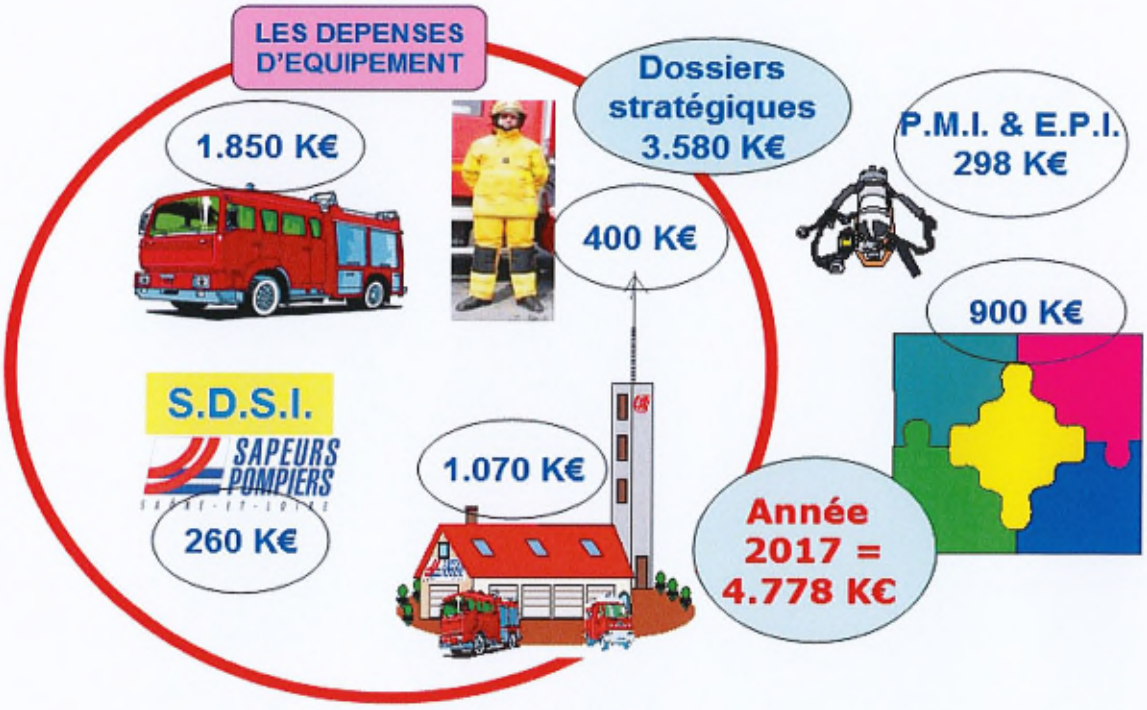

Conformément aux nouvelles dispositions concernant le R.O.B. décrites dans l'article L3312-1 du C.G.C.T., les dossiers pluriannuels feront l'objet d'une présentation particulière, dans ce rapport.

LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les **dépenses financières** (hors emprunt revolving et opérations de refinancement) consacrées au remboursement du capital de la dette seraient de **877 K€ en 2017**, contre 965 K€ en 2016, soit une diminution de 88 K€.

Cette **diminution** est due, bien sûr, au profil d'extinction de la dette des emprunts existants au 1er janvier 2017, à des actions d'optimisation de la dette (remboursements anticipés) qui ont été réalisées avec un refinancement différé sur 2017 (Cf. délibération 2016-37), mais aussi au fait que le S.D.I.S. 71 n'a pas eu à recourir à l'emprunt en 2016, grâce à des subventions exceptionnelles directes d'équipement de 2.863 K€ (2.283 K€ + 580 K€) versées par le Département au cours de l'année.

À noter également dans les autres dépenses financières :

- La première année de remboursement du prêt à taux zéro (P.T.Z.) accordé, pour un montant de 730 K€, dans le cadre de la relance économique en 2015. Le tableau d'amortissement prévoit que ce prêt de 730 K€ soit remboursé sur 2 ans (2017 & 2018), avec des annuités de 365 K€.
- L'inscription de crédits en dépenses imprévues, afin d'assurer la continuité du Service en cas de difficultés, pour 296 K€.

Les recettes de la section d'investissement ont plusieurs origines

LE SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE ANTERIEUR

L'excédent de l'exercice 2016 pour cette section d'investissement, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, est de + 1.874 K€. Ce dernier est composé de plusieurs volets :

- Conjoncturel : en 2016, le Département, compte tenu de ses disponibilités conjoncturelles, a versé au S.D.I.S. 71 et par anticipation, le financement - qui était attendu de sa part - pour les crédits de paiement 2017 du plan IMMO N° 2, soit 1.383 K€. Une partie de ces crédits (960 K€) a été utilisée temporairement pour un remboursement anticipé de la dette avec un report du financement sur 2017. Le solde de cette avance (463 K€) a été gelé et se retrouve tout naturellement dans l'excédent de l'exercice.

- Structurel : la réalisation comptable et hors reports (émissions de mandats) des crédits de dépenses de l'exercice, hors élément précité, à hauteur de 61 % et des recettes (émissions de titres) à 98 % génère un excédent de 1.411 K€. Ce résultat sera commenté lors de la présentation du compte administratif de 2016.

À ce résultat de l'exercice, il convient d'ajouter un volet comptable avec :

- L'intégration en recettes de l'excédent des exercices antérieurs repris sur 2016, pour 3.964 K€.
- La prise en compte des restes à réaliser en dépenses (les reports) pour 5.187 K€.

Dans ces conditions et sous réserves d'ajustements à la marge, l'**excédent 2016 reporté sur 2017** serait d'environ **5.837 K€.** Après neutralisation des reports, l'excédent net serait de 650 K€.

LES RECETTES FINANCIÈRES

- Les fonds propres d'origine externe

☞ *Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)*

Cette ressource provient de l'État. Elle correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2017, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2015, auxquelles est appliqué un taux de 16,4 %.

Dans ces conditions, les ressources d'investissement provenant de l'État passeraient de 970 K€ en 2016 à 728 K€ en 2017.

Précisons toutefois que cette diminution n'est que conjoncturelle, puisque cette ressource dépend essentiellement du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

☞ *La subvention en annuité du Département*

La **subvention en annuité du Département** sera de **518 K€** - quasiment identique à 2016 - et correspond au financement, par le Département, du remboursement de la part en capital des emprunts souscrits par le S.D.I.S. 71, pour les équipements structurants (IMMO 1&2).

Après la prise en compte de la gestion des cautions (10 K€) et le produit des cessions des immobilisations (26 K€), les **recettes financières externes** représenteraient **1.282 K€** en 2017.

- Les fonds propres d'origine interne – les mouvements d'ordre et écriture mixte

Dans cette catégorie de recettes d'investissement figurent :

☞ *Les amortissements*

Les **amortissements** sont naturellement équilibrés avec la section de fonctionnement et sont de **4.700** K€.

Peuvent également figurer, dans cette catégorie de ressources, deux recettes provenant de la section de fonctionnement. Celles-ci relèvent des possibles marges de manœuvre qui peuvent être dégagées de la section de fonctionnement et, bien sûr, de la décision du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71.

☞ *Le virement complémentaire de la section de fonctionnement*

Cette écriture d'ordre permet de prélever des ressources sur la section de fonctionnement pour financer, notamment, une partie des dépenses d'équipement de la section d'investissement. Dans le rapport R&C 2017, il a été acté qu'une partie de ces ressources de fonctionnement (1.000 K€) soit gelée en 2017 pour contenir l'évolution de la contribution du Département en 2018. Aussi et dans ces conditions, il a été précisé qu'en l'état de la situation, il ne serait pas fait de prélèvement au profit de la section d'investissement.

☞ *L'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice antérieur (écriture d'ordre semi-budgétaire ou mixte)*

Nous l'avons vu précédemment, et bien que l'exercice 2016 ne soit pas totalement clôturé au moment de la rédaction de ce rapport (12 janvier 2017), le résultat de fonctionnement brut est supérieur aux prévisions développées dans le rapport R&C 2017.

Aussi, et comme développé précédemment, une partie de celui-ci pourrait être affecté directement à la section d'investissement. Cette nouvelle ressource permettrait donc d'accélérer la politique de désendettement du Service, conformément à la stratégie prévue dans la convention N° 4 et reprise dans les orientations pluriannuelles évoquées dans la première partie de ce R.O.B. (Cf. § 1.1.4).

En effet, **cette affectation** pourrait se substituer au besoin de refinancement, suite au remboursement anticipé de la dette, comme prévu dans le rapport R&C 2017. Son montant serait alors de **960 K€.**

Après la prise en compte de ces éléments, les **fonds propres d'origine interne** seraient de **5.660 K€** dont 4.700 K€ seraient liés à l'amortissement des biens et 960 K€ proviendraient de l'excédent de fonctionnement 2016.

LES RECETTES D'ÉQUIPEMENT

☞ *Les subventions*

En provenance du **Département, une subvention directe d'équipement de 500 K€** est prévue, conformément à la CONV N° 4 et au rapport R&C 2017. Au travers de cette dernière, le Département confirme sa volonté d'accompagner le S.D.I.S. 71 dans ses acquisitions d'équipements significatifs dédiés à la distribution des secours (véhicules par exemple).

Bien qu'elle ne figure pas de manière implicite dans le budget, rappelons que le Département participe également et de manière directe, en se substituant à l'emprunt, au financement du plan IMMO 2. Le financement des crédits de paiement 2017 de ce plan, est en effet, assuré par une subvention de 1.383 K€ versée en 2016.

☞ *La couverture du besoin de refinancement*

Grâce à des moindres dépenses d'équipement et au versement anticipé de la subvention directe d'équipement du Département pour le plan IMMO 2 en 2016 et comme déjà précité, le S.D.I.S. 71 a pu engager des opérations d'optimisation de la dette (R.A.) et également, repousser le besoin de refinancement sur 2017.

Aussi, dans le rapport R&C 2017 était inscrit un volume d'emprunts de 960 K€, nécessaire à l'équilibre financier global de la section d'investissement.

Cependant, compte tenu de l'opportunité qu'offre l'excédent brut de la section de fonctionnement pour 2016, une partie de celui-ci (960 K€) pourrait se substituer à l'emprunt pour satisfaire ce besoin de refinancement 2017. Cette proposition, si elle était retenue, aurait un impact direct sur la dette, en diminuant le capital restant dû (C.R.D.) et en supprimant les frais financiers liés à cette opération.

Aujourd'hui, après la prise en compte de ces différents éléments, figurerait dans le budget **une subvention directe d'équipement de 500 K€,** en provenance du Département et il ne serait pas nécessaire de recourir à l'emprunt.

1.2.3 – LES GRANDES MASSES

Tous ces éléments étant exposés, l'évolution du budget du S.D.I.S. 71, pour l'année 2017, pourrait se résumer ainsi :

☞ **La section de fonctionnement** passerait de 39.485 K€ en 2016 à **39.700 K€ en 2017**, soit une augmentation de 0,5 % ou 215 K€.

Rappelons que pour ces prévisions, 1.300 K€ sont gelés, afin de contenir l'évolution de la contribution "d'équilibre" du Département en 2018, comme commenté dans ce document.

☞ **La section d'investissement** passerait de 14.653 K€ en 2016 à **13.280** K€ **en 2017** (reports inclus). Hors reports, le montant de la section d'investissement 2017 (crédits nouveaux) serait de 8.093 K€.

II - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dans son titre IV consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, renforce les dispositions initiales prévues pour le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Comme précisé en introduction, les collectivités locales doivent également présenter les engagements pluriannuels envisagés.

Pour le S.D.I.S. 71 et dans un souci de lisibilité, les engagements pluriannuels peuvent être scindés en deux parties :

- ☞ Les engagements pluriannuels déjà commencés.
- ☞ les engagements pluriannuels nouveaux envisagés.

2.1 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DÉJÀ COMMENCÉS

Dans la CONV N° 3, signée avec le Département pour les années 2014 à 2016, figuraient quatre programmes, transcris budgétairement par des autorisations de programme et crédits de paiement (A.P./C.P.). Parmi ceux-ci figurait le plan IMMO 2 qui se terminera en 2017. Pour mémoire, les autres programmes étaient consacrés à des acquisitions de véhicules, à la politique d'adaptation des tenues d'intervention et au réseau de transmission A.N.T.A.R.E.S.

2.1.1 – LE PLAN IMMOBILIER STRUCTURANT N° 2 (IMMO 2)

IMMO 2

Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires

En 2013 et pour un volume de 6.015 K€ sur 5 ans, un seco programme immobilier structurant (IMMO 2) a été engagé. Depuis, plan a subi quelques modifications, notamment pour le Centre Traitement des Appels (C.T.A./C.O.D.I.S.) ou pour la restructurati du C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE. Bien-sûr, ces modifications toutes été validées par des délibérations, dont la dernié (délibération 2016-33) qui confirme le montant global de l'A.P. 5.958 K€ et la modification de la programmation des différents proj ci-dessous :

	Programme IMMO 2	MONTANT TTC
	Dernier ajustement Délib 2016-33 du 07/11/2016	
CTA / CODIS	Restructuration	358 K€
CHALON	Restructuration lourde	4 700 K€
HAUTE MOUGE	Construction d'un CI	450 K€
SIMARD	Construction d'un CI	450 K€
		5 958 K€

Le financement de ce programme IMMO 2, tout comme le plan IMMO 1, est assuré, travers de subventions en annuités dédiées aux équipements structurants. et versées par Département. Conformément aux différentes conventions, celui-ci rembourse annuellement échéances d'emprunts contractés par le S.D.I.S. 71. Sans oublier l'attribution de subventions direct d'équipement : 1.689 K€ en 2014 et 2.283 K€ en 2016, dont 1.383 K€ versés par anticipation et correspondent au solde du financement de ce programme en 2017.

Les crédits de paieme ont été répartis comme ci-dess pour les années passées.

S'agissant de 2017, q s'agisse des crédits report juridiquement et comptableme de 2016 sur 2017 (2.015 K€) ou bi des crédits nouveaux (1.070 K ceux-ci sont financés par subvention directe évoquée ci-dess

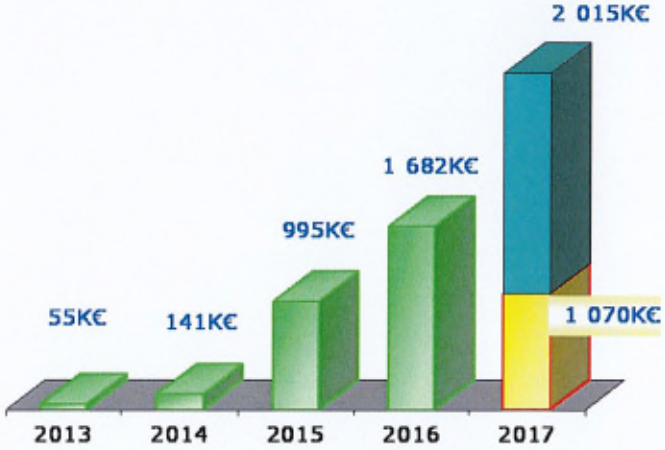

2.1.2 – LA POLITIQUE D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DES PNEUMATIQUES

Par délibération 2015-47, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 a validé la politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques qui améliore la sécurité des intervenants du S.D.I.S 71.

En 2017, comme en 2016, cette politique générerait une dépense nouvelle de fonctionnement comme ci-dessous pour les années suivantes :

	2016	2017	2018	2019
Politique actuelle des pneumatiques financée dans le budget	40,0K€	40,0K€	40,0K€	40,0K€
Rajeunissement du parc à 10 ans	70,0K€	70,0K€	70,0K€	70,0K€
Mise à niveau sur 2 ans	112,5K€	112,5K€		
Contrôles	5,0K€	5,0K€	5,0K€	5,0K€
Coût global de la politique nouvelle des peumatiques	227,5K€	227,5K€	115,0K€	115,0K€
Surcoût consacré aux pneumatiques	**187,5K€**	**187,5K€**	**75,0K€**	**75,0K€**

2.2 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS NOUVEAUX

2.2.1 – LES ACQUISITIONS DE VEHICULES (VEHICULES 3)

Deux programmes ont déjà été consacrés à des acquisitions de véhicul
Un troisième pourrait être lancé, sur 3 ans, avec les prévisions suivantes :

2017	2018	2019	*TOTAL*
1.850 K€	*1.850 K€*	*1.850 K€*	*5.550 K€*

Le financement de ce programme serait assuré par la contributi "continuité du Service" versée par le Département. De plus, il pourrait fa l'objet de modulations budgétaires. Enfin, ce programme serait matériali budgétairement par une autorisation de programme et ses crédits paiements annuels.

2.2.2 – LES TENUES D'INTERVENTION (CONTINUITÉ)

Un plan a été engagé en 2013 pour un volume de 3.692 K€ sur 4 a pour l'adaptation des tenues d'intervention. Celui-ci est en cours finalisation.

Ces "effets vestimentaires" sont soumis, de par leur fonction, à d dégradations prématurées dans certains cas ou à une obsolescen naturelle dans d'autres cas. Il conviendrait donc d'en prévoir remplacement, afin d'assurer la continuité de cette politique et garantir sécurité des sapeurs pompiers.

Les prévisions sur les trois prochaines années seraient les suivantes :

2017	2018	2019	*TOTAL*
400 K€	*400 K€*	*450 K€*	*1.250 K€*

Le financement de ce programme est assuré par la contributi "continuité du Service" versée par le Département.

2.2.3 – LE SCHÉMA DIRECTEUR DES SERVICES D'INFORMATION (S.D.S.I.)

Le S.D.S.I. est, pour les prochaines années, la feuille route concernant les systèmes d'information opération et fonctionnel, intégrant la stratégie de l'organisati S.D.I.S. 71.

Construit collectivement, il est compréhensible par to Il donne à chacun les capacités de choix et d'action au des projets et du temps. Il permet d'aligner l'informatiq à la stratégie Métier et Opérationnelle de l'organisati en répondant à ses besoins essentiels, et est orienté s l'agent et pour faciliter ses missions.

Il a été conçu pour permettre la prise en compte de variations de contexte et donne la capacité au S.D.I.S. 71 d'adapter le rythme de réalisation aux capacités de mise en œuvre.

Les prévisions de mise en œuvre de ce programme sur les trois prochaines années, imputables à la section d'investissement, seraient les suivantes :

2017	2018	2019	*TOTAL*
261 K€	*126 K€*	*154 K€*	*541 K€*

De même, ce programme engendrerait des coûts directs, imputables à la section de fonctionnement, d'un montant global de 179 K€ sur ces mêmes années, dont 78 K€ en 2017.

2.2.4 – REMBOURSEMENT DU PRÊT À TAUX ZÉRO

Par délibération 2015-41 consacrée à la décision modificative N° 2 du budget 2015, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 a validé, au travers de celle-ci, l'attribution, dans le cadre de la relance de l'économie initiée par le Gouvernement, d'une dotation à taux zéro par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette dotation spécifique de 730 K€ a, pour assiette, le préfinancement des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.).

Elle fera l'objet d'un remboursement en deux fois, sur les années 2017 & 2018, et constituera donc une dépense nouvelle d'investissement comme ci-dessous pour les années suivantes :

2015 Octroi du capital initial = 730 K€		
FCTVA	2017	2018
Remboursement du capital	365 K€	365 K€

2.2.5 – UN NOUVEAU PLAN IMMOBILIER (IMMO 3)

IMMO 3

À noter qu'un plan immobilier **structurant N°3 est en cours de réflexic** Cependant, celui-ci était non finalisé à la date de signature de la conventior et de rédaction de ce rapport. Dès son approbation, ce dossier stratégiq fera l'objet d'une prise en compte financière dans la CONV N° 4, par v d'avenant et intégré, le cas échéant, dans le budget 2017 par décisi modificative.

Enfin, ce programme serait matérialisé budgétairement par une autorisati de programme et ses crédits de paiements annuels.

III – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE DU S.D.I.S. 71

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.) modifie l'article L3312 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), lequel dispose désormais que ce point fasse l'objet d'une présentation aux Élus lors du rapport d'orientations budgétaires. La Loi NOTRe du 7 août 2015 renforce ces dispositions.

3.1 – LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016

3.1.1 – LES REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS D'EMRUNTS EN 2016

En 2016 et grâce à des opportunités budgétaires, comme déjà évoqué ci-dessus, le S.D.I.S. 71 a pu engager une démarche d'optimisation de la dette : et rembourser par anticipation plusieurs contrats d'emprunts :

- Un remboursement anticipé définitif pour un emprunt revolving, dont le remboursement arrivait à son terme en 2018. Le C.R.D., au 1er janvier 2016, était de l'ordre de 340 K€. Ce remboursement de gré à gré n'a pas fait l'objet d'indemnité.
- Un remboursement anticipé provisoire pour deux emprunts à taux fixe, pour un C.R.D de 960 K€. Les indemnités de remboursements anticipés (I.R.A.) ont été de 29 K€. (Cf. délibération D.M.1 2016-37). De plus et compte tenu des disponibilités de trésorerie du Service, un refinancement à des taux potentiellement plus avantageux, a pu être différé en 2017.

Ainsi, le C.R.D. a diminué de 1.300 K€.

3.1.2 – LES NOUVEAUX EMPRUNTS EN 2016

En 2015, un emprunt de 700 K€ avait été contracté auprès de La Banque Postale (L.B.P.) aux conditions suivantes : EURIBOR 12 M (valeur au 01/01/2017 = - 0,09 %) + marge de 0,75 %, avec un amortissement sur 20 ans. Ces fonds étaient destinés au financement du plan IMMO 2. Le remboursement de cet emprunt, compte tenu de son objet, est supporté in fine par le Département. De plus, compte tenu des disponibilités de trésorerie, cet emprunt n'a pas été consolidé sur 2015, mais reporté et consolidé sur 2016. Cette pratique a permis de repousser d'autant la première échéance qui tombera donc en 2017.

En 2016, au budget primitif était inscrit un emprunt de 1.360 K€ destiné au financement des crédits de paiement du plan IMMO 2 pour la même année. En décision modificative N°1 (Cf. délibération 2016-37), ce volume, compte tenu de la programmation des travaux a été réduit à 900 K€. Parallèlement à cette situation, le Département, compte tenu de disponibilités budgétaires conjoncturelles sur sa section d'investissement 2016 et dans un souci commun de réduire les charges financières liées au remboursement des emprunts nécessaires au financement de ce programme IMMO 2, s'est substitué à l'emprunt précité par une subvention d'équipement directe de 900 K€.

Globalement, seuls 700 K€ d'emprunts sont venus abonder le stock de dette.

3.1.3 – LE VOLUME DE LA DETTE, CAPITAL RESTANT DÛ (C.R.D.)

Eléments de synthèse	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
La dette globale, y compris révolving, est de	**16.215 K€**	**17.780 K€**
Son taux moyen hors swap s'élève à :	**2,06 %**	**2,25 %**
Son taux moyen avec swap s'élève à :	**3,00%**	**3,14 %**
Sa durée résiduelle moyenne est de :	**19,75 ans**	**18,84 ans**

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.

Le nombre d'emprunts en cours est de 15, répartis auprès de 6 établissements prêteurs. Au 31 décembre 2016, le S.D.I.S. 71 ne dispose plus d'emprunt revolving. À ces emprunts vient s'ajouter un contrat de swap (taux variable vers taux fixe à 1,98 %).

Sur les dernières années, l'évolution du C.R.D. et du taux moyen de la dette peut être synthétisée comme ci-dessous :

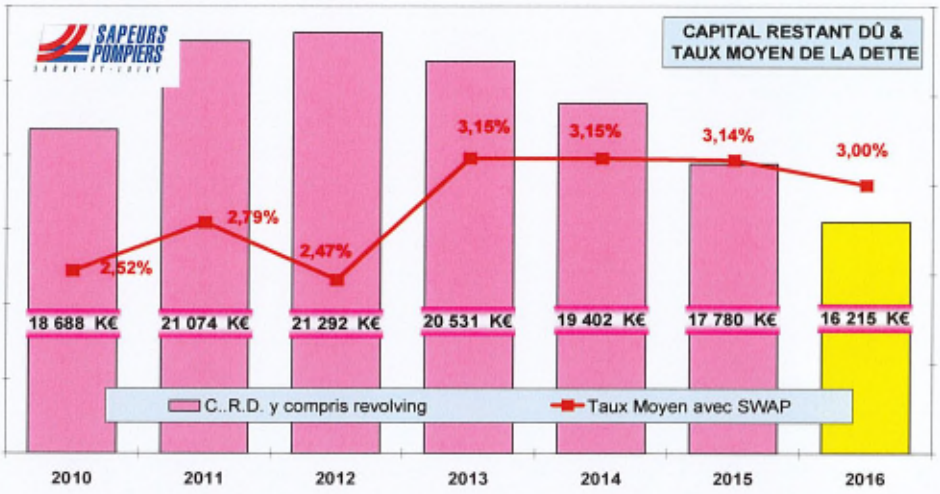

Sur les dernières années, le stock de dette (C.R.D.) a diminué respectivement de :

	2012	2013	2014	2015	2016
C..R.D. y compris revolving	21 292 K€	20 531 K€	19 402 K€	17 780 K€	16 215 K€
Evolution C.R.D.	1,0%	-3,6%	-5,5%	-8,4%	-8,8%

Le capital restant dû (C.R.D.) au 31 décembre 2016 était de 16.215 K€. Il peut se décomposer de la manière suivante :

C.R.D. au 31 décembre 2016	Dette propre S.D.I.S. 71	Emprunts financés par Département 71	Dette totale, y compris emprunts financés par le Département
C.R.D. - Montant total	1.670 K€	14.545 K€	**16.215 K€**
C.R.D. en € par Habitant Population départementale D.G.F. 2016 = 579.249 Hab.	2,88 €	25,11 €	**27,99 €**

Soit un total de 27,99 € par habitant D.G.F., contre 29,75 € au 31 décembre 2015, soit une baisse de 5,9 %.

La capacité de désendettement du Service (C.R.D./marge brute) était, au 31 décembre 2016, de 3,9 années, contre 6,3 années au 31 décembre 2015.

Ces différentes évolutions confirment bien la politique de désendettement du Service.

3.1.3 – LA STRUCTURE DE LA DETTE

La dette peut être répartie par nature ou par type de risque.

Type	Capital Restant D	% d'expositio	Taux moyen
Fixe	13 680 K€	84,36 %	3,31 %
Variable	2 535 K€	15,64 %	1,36 %
Ensemble des risqu	16 215 K€	100,00 %	3,00 %

3.1.4 – LA DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

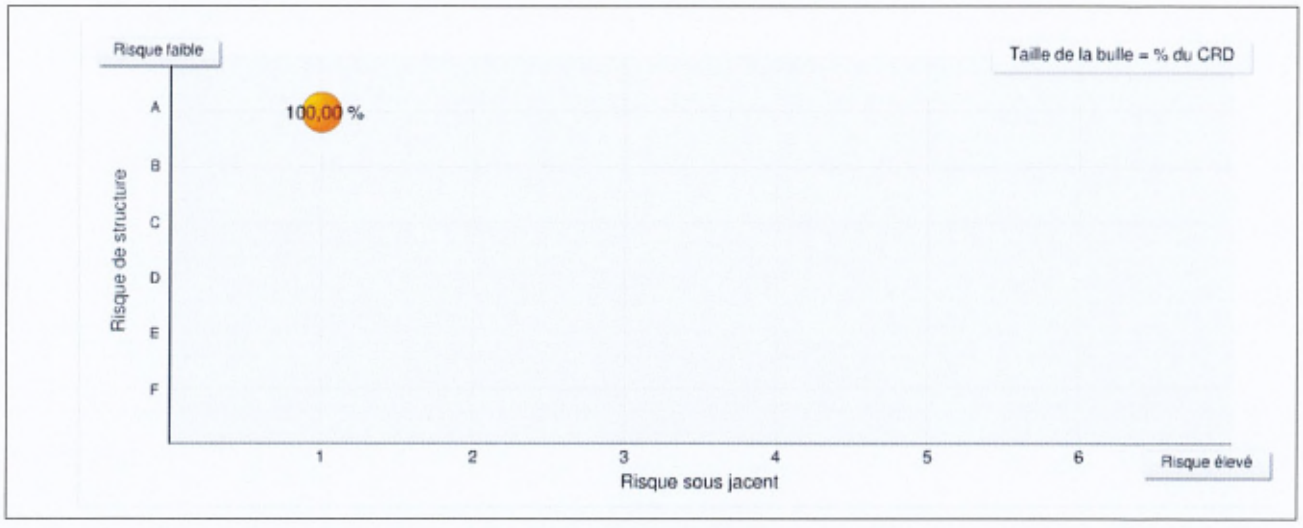

Le graphique ci-dessus permet de constater que l'ensemble des emprunts souscrits ne présentent aucun risque de taux et sont totalement sécurisés (absence d'emprunt structuré ou "toxique").

3.1.5 – LES PARTENAIRES FINANCIERS DU S.D.I.S.

Banques	C.R.D.
SFIL CAFFIL	6 999K€
CAISSE D'EPARGNE	5 020K€
CREDIT AGRICOLE	2 421K€
DEXIA CL	1 294K€
BANQUE POPULAIRE	119K€
SFIL	362K€
TOTAL	**16 215K€**

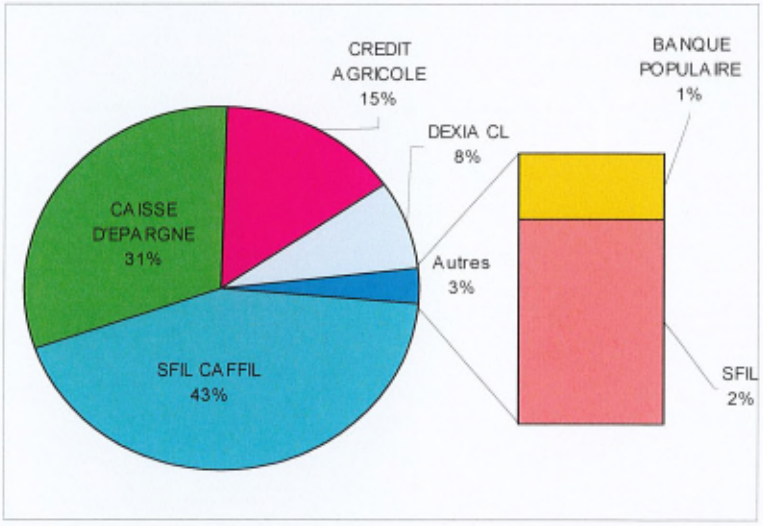

3.1.6 – LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Le remboursement de la dette se divise en deux parties. Pour 2016, il a été effectivement le suivant :

- L'amortissement du capital supporté par la section d'investissement s'est élevé à **1.925 K€,** dont 960 K€ de remboursement anticipé et 965 K€ correspondant au profil régulier de remboursement de celui-ci.
- Le remboursement des intérêts liés à la dette (hors I.C.N.E.), supportés par la section de fonctionnement était de **569 K€.**
- À cette charge régulière de la dette, il convient de prendre en compte les I.R.A. déjà évoquées pour **29 K€.**

Aussi, **l'annuité 2016** de la dette a été de **2.523 K€, remboursement anticipé inclus.**

3.2 – SIMULATION DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

3.2.1 – LES NOUVEAUX EMPRUNTS EN 2017

Compte tenu des subventions directes d'équipement versées par le Département en 2016 pour le plan IMMO 2 et en 2017 pour les équipements signifiants de la distribution des secours, il ne serait pas réalisé d'emprunt en 2017.

De plus, le besoin de refinancement annoncé dans le rapport R&C 2017, suite au remboursement anticipé de la dette, ne serait plus nécessaire, grâce à l'affectation directe en section d'investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016.

3.2.2 – LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

La prise en compte de ces évolutions d'une part et, l'absence d'inscription d'emprunts dans les projections de la CONV N° 4 d'autre part, permet d'avoir une **vision prospective**, relativement réaliste, **de l'endettement du S.D.I.S. 71** : C.R.D en fin d'exercice, annuités (flux) et taux moyens.

Année de la date de début d'exercice	C.R.D. début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	C.R.D. fin d'exercice
2017	16 215K€	877K€	509K€	1 386K€	15 338K€
2018	15 338K€	814K€	431K€	1 245K€	14 524K€
2019	14 524K€	709K€	426K€	1 135K€	13 815K€
2020	13 815K€	682K€	405K€	1 087K€	13 133K€

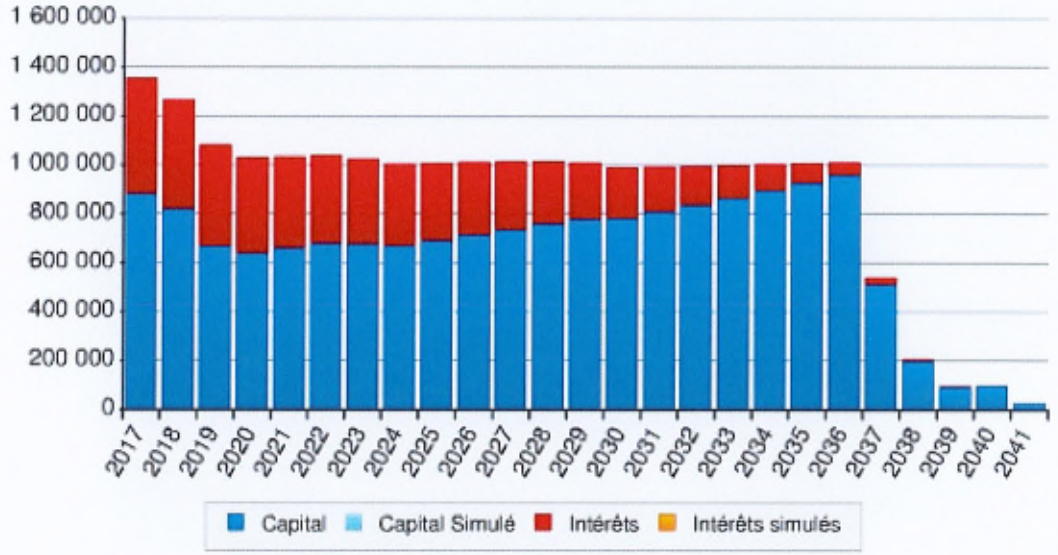

*

* *

POUR CONCLURE

Les orientations budgétaires 2017 concrétisent les engagements pris par le Conseil d'Administration et, d'une manière générale, la mise en œuvre des politiques publiques arrêtées pour le S.D.I.S. 71, en étroite collaboration avec les services du Département.

Elles sont la transcription des réflexions réalisées au cours de l'année 2016 à tous les niveaux, que ce soit au sein du Comité Spécial d'Orientations Stratégiques, des réunions de travail des Élus membres du Bureau du S.D.I.S., dans les différents groupes de travail ; et des actions décrites dans le S.D.A.C.R. et la convention N° 4 Département – S.D.I.S.

Bien naturellement, elles prennent en compte les possibilités financières du Département et découlent d'un véritable partenariat, venant s'intégrer dans la politique d'aménagement durable du territoire.

Cet ensemble s'inscrit pleinement dans l'axe majeur fixé pour la conduite du Service, celui **D'ASSURER UNE DISTRIBUTION DES SECOURS EFFICACE, EN MAITRISANT LES COÛTS, TOUT EN PRÉSERVANT LA NATURE D'UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ.**

DÉCISION

Après en avoir débattu,

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte des orientations budgétaires pour l'année 2017.

Docteur Bertrand ROUFFIANGE
Président du CA.S.D.I.S. 71

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été
- reçu en Préfecture le 20 FEV. 2017
- publié à l'affichage le 20 FEV. 2017

Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur

Jacqueline FELIX